

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 06/11/2018

Etaient présents :

Madame LEGER - enseignante et directrice d'école
Monsieur TESSON, madame BERTHE – enseignants
Mesdames COCRELLE, DEHIER – représentantes des parents d'élèves titulaires
Madame PHILIBERT- représentante des parents d'élèves suppléante
Monsieur PLASMANS – maire de Rully
Madame HEURTEUR- adjointe au maire de Rully chargée des affaires scolaires
Madame BELGUERRAS- adjointe au maire de Raray chargée des affaires scolaires
Madame LEVEQUE –adjointe au maire de Brasseuse
Madame TORCHEUX-conseillère municipale de Brasseuse
Madame PINSMAILLE– principale du collège Albéric Magnard

Etaient absents:

Monsieur DE LA BEDOYERE – maire de Raray
Monsieur ACCIAI –maire de Brasseuse
Monsieur LEGRAND – IEN
Madame BOULANGER – DDEN
Madame Fleury – représentante titulaire des parents d'élèves

Madame Berthe assure la prise de notes des modifications du compte-rendu préétabli par Mme Léger.
Le compte-rendu final sera rédigé par Mme Léger.

1. Présentation des élus, des enseignants, des représentants de parents d'élèves.

Après un tour de table de présentation, Mme LEGER souhaite la bienvenue aux représentants des parents d'élèves de cette nouvelle année scolaire.

Sont élus comme représentants de parents d'élèves :

Mesdames FLEURY, COCRELLE, DEHIER – représentantes des parents d'élèves titulaires

Madame PHILIBERT- représentante des parents d'élèves suppléante

Nombres d'électeurs inscrits : 107

Nombres de votants : 85

Nombres de votes blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 80

Soit 79.44% de participation en baisse par rapport à l'année dernière.

Les parents élus ont pour mission de représenter l'ensemble des familles. Ils sont des partenaires efficaces de l'école. En effet, ils facilitent les relations entre les parents, les enseignants et la mairie.

2. Répartition des effectifs.

Les élèves sont répartis sur 3 classes pour un effectif total de 72 enfants.

Classe de Monsieur TESSON : 7 PS, 7 MS, 14 GS soit 28 élèves

Classe de Madame LEGER : 13 CP, 11 CE1 soit 24 élèves

Classe de Madame BERTHE : 9 CE2, 6 CM1, 5 CM2 soit 20 élèves

Il est rappelé que les répartitions sont du ressort du conseil de cycles et sont transmises à l'inspection.

Les prévisions d'effectifs pour l'année 2019/2020 sont à ce jour de 74élèves. (8PS sont susceptibles d'arriver)

8 pavillons seront construits au centre de Raray pour 2019/2020. 30 logements sont en train d'être construits à Brasseuse. 5 terrains sont en construction sur Rully.

3. Présentation du collège de secteur.

L'école de Rully est rattachée au collège Albéric Magnard. Une visite des CM1-CM2 est prévue tous les 2 ans au mois de décembre. Mme Pinsmaille présente les différentes possibilités d'activités offertes par le collège ainsi que les résultats obtenus. 90 % de réussite au brevet dont 80% de mention. Politique de projet et de club. Section bi langue en 6^e (anglais-allemand). Espagnol dès la 5^e en dehors de la classe bi langue. Voyages à l'international prévus chaque année (Grèce, Allemagne). Voyage dans le Gévaudan et le Vercors. Activités culturelles et sportives entre midi et deux. Portes ouvertes au collège le samedi 19 janvier 2019 de 09H30 à 12H30. Options lettres classiques, latin, grec.

Projet en cours sur l'art en chemin avec une journée au parc écologique. 475 élèves avec des effectifs qui augmentent. 4 classes de 6^e. Infrastructures de sport dans le collège. Labellisation nationale Grande Guerre. Classe VTT 5^e. Evaluation par compétences mise en place cette année.

4. Présentation et approbation du règlement intérieur.

Le règlement est présenté aux membres du conseil d'école. Vote : 0 contre, règlement voté. (ci-joint le règlement)

5. Rappels importants :

- Assiduité, retards.

Mme LEGER rappelle aux familles que l'inscription à l'école maternelle ou élémentaire implique l'engagement pour les personnes responsables d'une fréquentation régulière et pour les élèves, l'obligation de participer à toutes les activités organisées pendant le temps scolaire, l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de vie de l'école. Ainsi au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, la directrice sera dans l'obligation d'en avvertir l'inspection. Il est rappelé qu'une absence est justifiée si son motif est recevable (voir règlement intérieur). Nous avons mis en place des billets d'absence identiques pour les 3 classes afin d'être insérés dans le cahier d'appel.

Enfin, il est demandé aux parents d'être ponctuels aux heures d'entrées et de sorties.

- Sécurité de l'école (fermeture des portes, prévention incendie, PPMS)

Le portail de l'école, côté droit, est fermé le matin de 8 :30 à 11 :35, le midi de 11 :40 à 13 :05 et l'après-midi de 13 :15 à 16 :10. Le portail blanc côté mairie a été équipé d'un visiophone permettant de joindre soit l'école soit la mairie et d'une ouverture à distance. Veillez à sortir du côté de la mairie pour les parents quittant l'école avec un léger retard surtout les maternelles.

Le portail entre l'école et la cour du périscolaire est désormais fermé.

Un exercice incendie a eu lieu le jeudi 20 septembre à 9h05. Il s'est bien déroulé.

Présentation du PPMS (plan particulier de mise en sûreté). Il fera l'objet d'un exercice de confinement qui aura lieu après les vacances de Toussaint. Chaque classe restera dans sa classe. Sylvie contrôlera les accès et Mme Léger le réseau électrique.

Le PPMS pour attentat-intrusion (pour les enfants : exercice où l'on apprend à se cacher) a eu lieu le lundi 8 octobre à 10h00. But : identifier le signal sonore spécifique et attitudes attendues : Tenir 10 minutes en silence complet en position allongée confortable.

Par exemple pour la classe maternelle : « Nous allons nous entraîner à nous cacher. Demain, la directrice va essayer de nous chercher, il ne faut pas qu'elle nous trouve. Où pourrions-nous nous cacher ? » Les enfants réfléchissent : le coin poupées, la réserve de matériel... Féliciter les élèves qui réussissent à se cacher en silence.

L'exercice s'est très bien déroulé. Mme Léger a vérifié chaque fermeture de chaque classe. Les enfants n'ont pas crié et sont restés silencieux.

Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur l'emplacement du bus scolaire ainsi que la sortie de garage se trouvant devant l'école. Des parkings devant le château d'eau et dans la cour des bâtiments communaux sont à la disposition des parents.

- Protocole de soins

En cas de blessures, plusieurs cas de figures se présentent :

Blessures sans gravités :

Des soins de désinfections sont apportés avec du matériel et des produits autorisés par l'administration (sérum physiologique).

Blessures plus sérieuses :

- Si l'enfant est capable de se déplacer et ne suscite pas d'inquiétude, les parents sont prévenus et viennent le chercher pour éventuellement consulter un service médical.
- Si l'enfant n'est pas capable de se déplacer ou si son état suscite des doutes, les enseignants appellent le SAMU qui prend la décision ou non d'intervenir. Dans ce cas, les parents sont avertis. Il est rappelé que les enseignants n'ont pas le droit d'accompagner un élève transféré vers une unité de soins.

En cas de maladies :

Il est rappelé qu'en cas de maladie et afin d'éviter toute contamination, les enfants souffrants doivent rester à la maison. Si un enfant tombe malade à l'école, les parents sont invités à venir chercher leur enfant.

Rappel : aucun médicament ne doit être en possession des élèves.

En cas de pathologie chronique nécessitant des soins particuliers en classe, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être constitué.

6. Présentation des APC « Activités Pédagogiques Complémentaires ».

Les APC peuvent être de 3 natures différentes : une aide par anticipation pour les élèves en difficulté, un accompagnement méthodologique, ou une activité liée au projet d'école.

Cette année, nous mettons l'accent sur l'amélioration des compétences en lecture et en écriture.

7. Présentation des projets :

- a. projet EPS « Education Physique et Sportive ».

Nous avons obtenu de nouveaux créneaux piscine à la piscine de Senlis.

Du lundi 25 mars jusqu'au lundi 17 juin : les CP, CE1 avec Mme Léger et les CE2, CM1 et les CM2 avec Mme Berthe. Nous aurions besoin absolument d'un parent agréé pour accompagner Mme Léger, et des parents bénévoles pour aider les enfants dans les vestiaires. La mairie paie 3000€ pour la piscine (entrées + bus). Nouvelle piscine intercommunale prévue en 2021. Réunion entre Me Léger et le chef de bassin au mois de novembre.

- b. Projet d'école

Cette année nous travaillons sur la réalisation d'un journal d'école ainsi que le vocabulaire associé. (3 parutions prévues). Nous avons réalisé les élections des représentants des élèves le vendredi 12 octobre afin de profiter du matériel électoral. Nous avons un représentant pour chaque niveau. Ils ont eu leur 1^e conseil le vendredi 19 octobre afin de choisir les jeux et acquisitions pour la cour de récréation.

- c. Projet classe de mer

Le projet a été validé par l'ensemble des parents. Le dossier de réservation sera envoyé demain avec les chèques d'acompte. Le premier appel de fond a été effectué en octobre, merci à la mairie de Rully pour son avance sur subvention(4000EUR) . Un deuxième appel de fond sera sollicité courant janvier. Le solde sera demandé en mai. Merci aux Mairies de Rully,Raray,Brasseuse, qui apporteront une participation financière,(envoyer le RIB de la coopérative aux mairies de Raray, Brasseuse). On remercie l'association de parents (3000EUR) pour sa participation financière.

8. Point sur le pôle numérique.

Le passage à la fibre demande de la patience. Orange serait présent en janvier avec raccordement jusqu'en maternelle. En effet, la mairie attend l'arrivée d'orange début 2019, car elle ne souhaite pas changer d'adresse mail et parce qu'elle estime que la fiabilité de SFR n'est pas suffisante à ce jour.

9. Point sur la coopérative scolaire.

La participation à la coopérative scolaire sera demandée en novembre puisque nous avons demandé le 1^{er} acompte pour la classe de mer en octobre.

La fête de Noël aura lieu le mardi 18 décembre à 18H : chants de Noël, cakes salés, vin mousseux et jus de fruits. Vente de bricolages de Noël réalisés par les enfants ou les parents volontaires au profit de la classe de mer. Toute aide sera la bienvenue. Le photographe scolaire passera au printemps.

Le spectacle de Noël de la mairie aura lieu le 7 décembre, il y aura des photos avec les personnages du conte.

10. Cantine :

Les effectifs étant en augmentation, serait-il judicieux de prévoir 2 services? Les effectifs actuels ne justifient pas le passage à 2 services et ceci poserait des problèmes d'encadrement.

Etat de propreté des maternelles qui reviennent souvent sales. Un point sera fait par la mairie.

11. Aménagements et travaux divers.

L'équipe éducative remercie la mairie pour les divers travaux réalisés en ce début d'année notamment pour :

Les estrades pour la classe de Mme Léger et de Mme Berthe.

La remise en état des chalets.

Les rideaux opaques dans chaque classe avec un système coulissant appréciable.

Pour le retrait des noisetiers.

Les demandes de l'équipe pédagogique :

- Installer une boîte aux lettres pour les parents d'élèves.
- Réparer la porte des toilettes accès handicapé qui ne ferme pas.
- Poignée de porte des toilettes adultes : gâche cassée.
- Four de la cuisine hors service.
- Trou lino dans le couloir des maternelles.
- Couper les branches basses du sapin (niveau des yeux des enfants).
- Nettoyage des préaux à chaque vacances. Mr le maire rappelle que les préaux sont bien nettoyés à chaque vacances; en revanche un nid de tourterelles devait être enlevé.
- les vélos défectueux.

12. Questions diverses :

La mairie va requalifier la grande rue pour passer les trottoirs à 1M40 d'un côté pour un cheminement piéton, la voirie sera refaite, les réseaux seront enfouis. Les carrefours seront sécurisés. La mairie demande actuellement des subventions.

Les dates des prochains conseils d'école : Ma 05/02 et Ma 25/06